

Quelle que soit la décision du tribunal, Pascal Guarnieri fera du jet ski sur le lac

jeudi 19.06.2014, 14:00

Pascal Guarnieri attend la réponse du tribunal administratif de Lyon pour savoir s'il va pouvoir enfin ouvrir, légalement, ses bases de jet ski. La décision devrait tomber fin juin ou début septembre.



Depuis près de 15 ans, un Neuvancellois cherche à faire autoriser la pratique du jet ski sur le Léman. Une décision du tribunal administratif de Lyon est attendue prochainement.

« même si la législation n'est pas assouplie, j'ouvrirais quand même mes bases. J'irais peut-être en prison mais je m'en fous ! » Le moins que l'on puisse dire est que Pascal Guarnieri est un homme persévérant. Cela fait en effet 14 ans qu'il se bat pour que la pratique du jet ski soit autorisée sur le lac Léman. Aujourd'hui, ce Neuvancellois de 52 ans est en attente de la décision du tribunal administratif de Lyon qui doit statuer sur l'interdiction qui lui est faite de créer une base nautique à Saint-Gingolph. Une requête pour excès de pouvoir a été déposée en 2011, d'abord auprès du tribunal administratif de Grenoble, qui a renvoyé le dossier à Lyon.

Le jet ski est interdit sur la partie française du Léman (tout comme sur la partie suisse) par un arrêté préfectoral datant du 7 février 1989 (voir ci-dessous). Malgré tout, Pascal Guarnieri a bien l'intention de faire évoluer la législation. Il prend ainsi l'exemple des trois lacs artificiels ouverts depuis quelques années à la pratique du jet ski : Pareloup (Aveyron), Vouglans (Jura) et Serre-Ponçon (Hautes-Alpes, Alpes-de-Haute-Provence). Alors pourquoi pas sur le plus grand lac d'Europe ? « Le Léman est considéré comme une mer intérieure or le scooter est autorisé en mer », rappelle le Neuvancellois. Notons que Pascal Guarnieri ne souhaite cependant pas que l'arrêté du 7 février 1989, qui réglemente le lac Léman mais aussi le lac d'Annecy, soit cassé, considérant que la pratique du jet ski sur ce lac, 20 fois plus petit, ne serait pas raisonnable.

« Aujourd'hui, un scooter fait 50 décibels, or la réglementation impose 91 dB maximum à 7,50 mètres. Sachant que les engins ne circuleraient de toute façon qu'au-delà de la bande des 300 mètres, souligne Pascal Guarnieri.

Pour ce qui est de la pollution, ce sont des machines canadiennes qui utilisent des huiles biodégradables ».

Mais le statut franco-suisse du lac ne facilite pas les choses, la pratique des motos nautiques étant interdites dans l'ensemble de la confédération.

« Moi j'ai 20 personnes qui attendent pour travailler »

Il n'empêche, le Neuvancellois, qui avait déjà obtenu une dérogation préfectorale pour organiser une course de scooters des mers en 1999 et 2000, est plus déterminé que jamais. « Ils m'ont encore cassé une saison ! s'exclame Pascal Guarnieri.

Moi, j'ai 20 personnes qui attendent pour travailler. Je suis en train de préparer mes bases et j'irais jusqu'au bout. Cette activité n'existe pas en Haute-Savoie et il y a une grosse demande. J'ai déjà démarché les comités d'entreprises, les hôtels... J'ai déjà investi des sommes colossales dans cette affaire. » Le projet du quinquagénaire est notamment d'organiser des randonnées entre Publier et Saint-Gingolph, là où le lac est le plus large.

La réponse du tribunal de Lyon est attendue fin juin ou début septembre.

AMÉLIE LÉCOYER

CE QUI EST AUTORISÉ, CE QUI EST INTERDIT

Les pratiques autorisées et interdites sur la partie française du lac Léman (ainsi que sur le lac d'Annecy) sont répertoriées dans un arrêté préfectoral du 7 février 1989, complété par un autre du 6 mai 2011 (autorisant notamment la pratique du kite-surf). A noter que les restrictions valent aussi pour le lac du Bourget.

Pratiques autorisées - Le ski nautique et ses dérivés (wake-board, monoski, bare-foot...) - Le paddle board - La planche à voile - Le kite-surf
Pratiques non autorisées - Le jet-ski - Les bouées tractées (autorisées côté Suisse)

GILLES CAIROLI, ADJOINT AUX SPORTS À THONON, PRÔNE UNE PLUS LARGE UTILISATION DU LAC

Adjoint au maire chargé des affaires sportives depuis près de 20 ans à Thonon, Gilles Cairoli fait partie des élus (comme le maire d'Evian) qui estiment que le Léman est sous-exploité. « *Quand on va dans le sud de la France, on voit des gens qui font du parachute ascensionnel, de la bouée tractée... Ça fait partie de l'attractivité touristique. Je suis favorable à l'utilisation du lac pour toutes ces activités-là.*

» Il y a une dizaine d'années, l' élu thononais avait tenté de mettre en place un parcours de ski nautique le long des quais (slalom, sauts...) comme cela existe en rade de Genève. Mais là, ce n'est pas à la réglementation que Gilles Cairoli s'était retrouvé confronté, mais à l'opposition des pêcheurs... Alors, à défaut de parcours de ski nautique et de bouées tractées comme aurait souhaité le proposer la municipalité dans le cadre du "Point plage", de nouvelles disciplines, autorisées celles-là, viennent d'être lancées, comme le yoga paddle (*Le Messenger* du 15 mai).